Avis aux sections de l'Alliance des samaritains

Objekttyp: Group

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses

: soins des malades et hygiène populaire

Band (Jahr): 18 (1910)

Heft 7

PDF erstellt am: 26.05.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

taine de samaritaines et samaritains de notre section étaient venus de Bienne témoigner leur intérêt à la nouvelle section d'Orvin « en formation » sous la direction de M. Paul Villars; 28 personnes ont suivi régulièrement, pendant tout cet hiver, le cours que les autorités d'Orvin avaient bien voulu patronner. L'examen était très bien réussi, tous les participants recevaient la « carte de légitimation » leur octroyant le droit de soigner les blessures. Les transports improvisés étaient particulièrement heureux et originaux.

Nous sommes contents de voir le mouvement donné d'en haut suivre sa course. Le conseil communal se basant sur une large administration, subventionne la nouvelle section, lui facilite sa tâche, lui remet gratuitement locaux et matériel; c'est très beau et nous aimerions voir les conseils communaux d'autres localités de notre Seeland imiter ce bel exemple; nous, samaritains, nous serions les premiers à leur montrer notre bonne volonté pour organiser dans d'autres communes sans médecins une série de cours destinés à former quelques personnes de bonne volonté pour les premiers soins à donner en cas d'accident.

Là-haut, à Orvin, la gaîté a suivi le travail; un petit banquet très bien servi et une petite soirée familière clôturaient le cours et chacun s'en retournait content de ce qu'il venait d'entendre et de ce qu'il venait d'apprendre. Encore un chaleureux merci aux médecins et moniteurs et aux personnes qui ont contribué à la bonne réussite de cette œuvre de bien.

(Communiqué.)

Section des samaritains d'Orvin. — Les participants au cours de samaritains à Orvin se sont définitivement constitués en section, le 12 mai. Le comité, composé de 10 membres, a comme président: M. Henri Aeberli, route de Boujean, 32, à Bienne; secrétaire: M^{lle} Ketty Saurer; caissier: M. Ernest Meyrat, tous deux à Orvin.

Alliance des samaritains suisses. Comité central. — 1° Les sociétés dont les noms suivent se font inscrire comme sections de l'Alliance: Hallau, Neukirch-Egnach, Therwil, Weinfelden et celle du district de Boudry.

2º La section de *Mand* s'est dissoute, celle d'*Altikon-Thalheim* est rayée en suite du nombre insuffisant de ses membres.

3° Le budget de 1910 prévoit un déficit de 1000 fr., ce qui obligera le Comité central de réclamer aux sections une cotisation de 30 ct. (au lieu de 20 ct.) pour l'année courante.

4° Le cours de moniteurs de 1910 est fixé entre le 10 juillet et le 14 août; il aura lieu à *Baden* et aura une durée de 8 jours.

5° La Société suisse contre les accidents à Winterthour a fait parvenir au Comité central une allocation de 200 fr. pour 1910; le Comité lui exprime sa gratitude pour ce beau don.



Avis aux sections de l'Alliance des samaritains.

La cotisation de 30 centimes par membre, dûe par les sections à l'Alliance des samaritains suisses, sera prise en **Remboursement**, en même temps que la contribution annuelle de fr. 5. — (comme membre corporatif de la Croix-Rouge) par le caissier central. Nous prions les comités des sections de faire bon accueil à cet encaissement qui sera fait sous peu.

Pour le comité de l'Alliance des samaritains suisses : Gantner, président.